

paroisse saint-louis d'antin



Père Antoine Devienne
curé de Saint-Louis d'Antin

De retour du confinement,

Par ce petit dépliant, je souhaite aborder avec vous la santé financière de notre paroisse. La période de confinement dont nous sommes en train de sortir, a sérieusement altéré la dynamique de notre paroisse. Les fruits de la gestion prudente de mon prédécesseur, le Père Lefebvre, qui a laissé une paroisse en bonne santé, les accords de collaboration passés avec les organismes de formation de notre diocèse et le suivi des charges n'empêchent pas que ces trois mois de confinement ont pesé significativement sur les ressources de notre paroisse.

Plutôt qu'un long discours, il m'a semblé que quelques graphiques et quelques explications valaient mieux pour comprendre la situation actuelle et pour vous inciter à ne retarder la mise en œuvre de votre générosité.

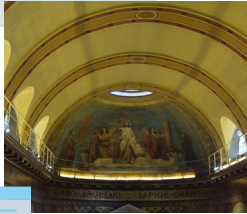
Certains pourraient s'étonner que je ne commence pas à faire des économies, en utilisant la feuille d'informations hebdomadaire plutôt qu'un support imprimé. Ce petit investissement que je fais pour vous solliciter est à la hauteur des espérances que j'ai d'un accueil favorable de votre part et mérite bien d'être réalisé. Des campagnes de travaux sont en cours d'élaboration et de réalisation. Ils nécessitent des moyens et la générosité des fidèles est la source essentielle de ces moyens.

Je vous remercie d'avance de votre participation, et vous assure de ma prière.

P. Antoine DEVIENNE, curé

Nombre de communion par jour

novembre 2019	830
mars 2020	209
avril 2020	0
juin 2020	?



Dates:

17 mars : fermeture
11 mai : réouverture partielle
25 mai : réouverture complète

Pourquoi des frais fixes aussi importants ?

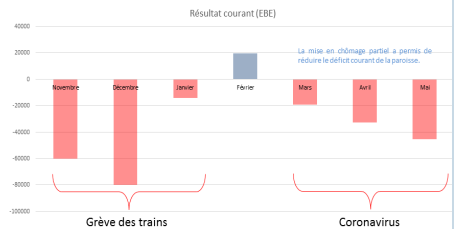
Comme toutes les paroisses, nous avons des charges annuelles qui ne baissent pas quelque soit le nombre des fidèles qui viennent prier. La caractéristique de Saint Louis d'Antin tient au grand nombre de prêtres qui y exercent leur ministère et de salariés qui y travaillent. Comme dans tout établissement qui emploie des salariés, Saint Louis d'Antin doit leur assurer une rémunération et couvrir les cotisations sociales. Les vicaires à Saint Louis d'Antin comme les prêtres extérieurs reçoivent un traitement pour leur service, afin de leur pourvoir une vie matérielle décente. La part des salaires et des traitements est bien plus importante en proportion que dans une paroisse familiale. On peut la chiffrer entre 65 et 70% du budget.

Qu'il y ait 1 ou 1000 fidèles à Saint Louis d'Antin, ces frais fixes sont les mêmes. Pour donner une idée, une journée d'ouverture à Saint Louis d'Antin coûte plus de 2700 euros.

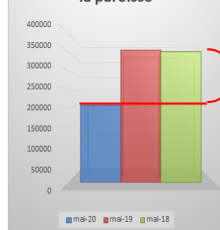
Le confinement a fait baisser nos ressources.

Comme le montre le graphique ci-contre, les ressources se sont à peu près tariées depuis la mi-mars jusqu'au début du mois de mai. La réouverture depuis de l'église est limitée aux règles d'accueil sanitaire : les places disponibles limitent le nombre de fidèles, d'autant plus que certains ont circonscrits leurs déplacements. Mi-juin, la fréquentation est moins de la moitié de ce qu'elle est habituellement. Votre générosité se concrétise surtout lorsque vous venez prier à Saint Louis d'Antin. Les ressources sont proportionnelles à cette fréquentation.

Par ailleurs, les frais fixes sont à peu près constants tout au long de l'année : les salaires, les traitements des prêtres, les prestations diverses (comme le ménage, les assurances, les frais administratifs) constituent une charge qui varie assez peu d'un mois sur l'autre. Même s'il nous a été possible de limiter certains frais (comme le ménage ou le salaire en recourant au chômage partiel), le budget à partir du mois de mars a été évidemment très négatif. Il faudra sans doute plusieurs semaines avant de revenir à la normale.



Ressources courantes de la paroisse



Écart de ressources courantes entre 2019 et 2020, à la fin mai



Participation des fidèles et du diocèse

Ressources
partenariat
Bernardin



Quêtes



Travaux
propriétaire
(mairie)

Denier de
l'Église



Dons et legs



Troncs



Comment aider financièrement ?

Je vous invite à vous poser trois questions :

1. Est-ce que je participe au denier de l'Église ?
2. Est-ce que je peux évaluer ce que j'aurais donné à la paroisse Saint Louis d'Antin pour participer à sa vie durant le confinement ? Est-ce que je peux contribuer à la hauteur de cette participation ? Vous pouvez évaluer votre participation habituelle à la quête ou les dons que vous laissez dans les troncs, et la répercuter dans votre participation future.
3. Ai-je déjà pensé à faire une donation ou à léguer à la paroisse ? Si un chrétien participe à la vie de sa paroisse quand il est vivant à partir de ses ressources, il peut aussi le faire à partir de son patrimoine quand vient le moment de le transmettre. Un leg peut porter sur seulement une partie du patrimoine. Souvent d'ailleurs, avec les abattements fiscaux, cela peut se révéler très judicieux pour l'ensemble d'un héritage.

Legs

Pourquoi faire un legs ?

Pour nous chrétiens, faire vivre l'église, c'est au fil des ans donner avec le denier et, à la fin de sa vie, donner avec le legs.

Le choix est vaste pour aider les plus démunis à travers des associations caritatives. Le legs à l'Église est cependant d'une autre nature : il permet à l'Église de fonctionner, tout simplement.

Il est possible de faire un leg à la Paroisse Saint-Louis d'Antin.

Contactez le curé (saintlouisantin@free.fr) pour fixer un rendez-vous ou laisser vos coordonnées au bureau d'accueil.



**« Que chacun donne
comme il a décidé dans son
cœur, sans regret et sans
contrainte, car Dieu aime ce-
lui qui donne joyeusement. »**

2 Co, 9,7



Le Denier de l'Église

Le Denier de l'Église est un geste de liberté. Ce n'est ni une aumône, ni un impôt. C'est la participation financière de catholiques qui assument la mission d'évangélisation de leur Église.

Bénéficiez d'une déduction fiscale

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66% du montant de votre don.

Comment donner ?

Par chèque

à l'ordre de « Paroisse Saint-Louis d'Antin – ADP », à déposer dans un tronc de l'église ou à envoyer à l'adresse du presbytère au moyen des enveloppes disponibles sur les présentoirs

Sur internet

par carte bancaire, à l'adresse de la paroisse ou à www.jedonneaudenier.org en choisissant la Paroisse Saint-Louis d'Antin

Par prélèvement automatique

à l'aide du bulletin de don disponible sur les présentoirs en y joignant votre RIB

Pour toute question relative au Denier, n'hésitez à pas contacter le secrétariat de la paroisse (saintlouisantin@free.fr).

